

ÎLE-DE-FRANCE



Aides financières et subventions filière forêt-bois en cours

Dernière mise à jour : 22/12/2025

SOMMAIRE

- Propriétaires forestiers – P.3
- Construction et réhabilitation – P.8
- Bois énergie – P.20

Ce document référence les dispositifs d'aide proposés par différents organismes pour la filière forêt-bois. Pour de plus amples informations sur le montage de dossier, les sujets fonciers... contacter Fibois Île-de-France à l'adresse : contact@fibois-idf.fr



PROPRIETAIRES FORESTIERS

Renouvellement forestier

Ouverture le 15/10/2024

Les 3 volets d'actions que compte le dispositif :

- **La reconstitution des peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques** comme les incendies, la sécheresse, la grêle ou encore les tempêtes, ou par des phénomènes biotiques (hors dégâts d'espèces chassables), dont les scolytes, ainsi que les échecs de plantation,
- **L'adaptation des peuplements** vulnérables et/ou dépréssants face au **changement climatique**,
- **L'amélioration, l'enrichissement ou la conversion de peuplements** forestiers pauvres ou présentant des conditions d'exploitation difficiles.

Soutien à la gestion durable des forêts franciliennes

Jusqu'au 31/12/2025

Les 2 volets d'actions que compte le dispositif :

- La réalisation de **documents de gestion durable** : CBPS, RTG, PSG volontaire ou concerté
- La réalisation de **diagnostics sylvo-climatiques**, s'appuyant sur des démarches approuvées et mises en œuvre par les organismes forestiers compétents.

Amélioration de la desserte forestière Jusqu'au 15/06/2026

Quels projets ?

Opérations sur la voirie interne aux massifs (création de routes forestières, place de dépôt, travaux d'insertion paysagère...)

A destination de :

- Propriétaires privés
- Communes et groupement
- Conseils départementaux
- Coopératives forestières....

Taux d'aide publique de 50%

GAL SEINE - AVAL

Financements pour la gestion durable des ressources naturelles sur le territoire Seine Aval

Jusqu'à 2027 et au fil de l'eau de l'enveloppe

Types de projets : gestion des espaces verts, gestion durable des forêts, développement de l'agroforesterie, compensation carbone, actions d'informations & de sensibilisation, biodiversité, haies.

Critères :

- Bénéfice du projet pour le territoire Seine Aval (Nord des Yvelines, Sud du Val d'oise),
- Co-financement public obligatoire : Feader prend 80%, taux d'aide publique : 100%,
- **Porteur** : Collectivités, entreprises, propriétaires de forêt & groupements
- **Dépenses minimums** : 1000 euros
- **Dépenses éligibles** : personnel, déplacement, restauration, études, travaux, investissements

Gestion forestière durable

Pas de deadline

Elaboration d'un premier plan simple de gestion

Taux : 80%

Plafond : 2000 €

Aide à la replantation

Pas de deadline

Travaux préparatoires, achat mise en place de plants, protection, 1^{er} entretien...

Taux : 80%

Plafond : 3000 à 5 500 €

Aide à la mise en œuvre de chantiers groupés

Pas de deadline

Coupe paysagère, d'amélioration en futaie irrégulière et régulière.

Taux : 50%

Plafond : 500 à 1500 €

Aide au débardage à cheval

Pas de deadline

Travaux de débusquage/débardage avec l'utilisation d'un cheval avec abattage et façonnage.

Taux : 60%

Plafond : 6000 €

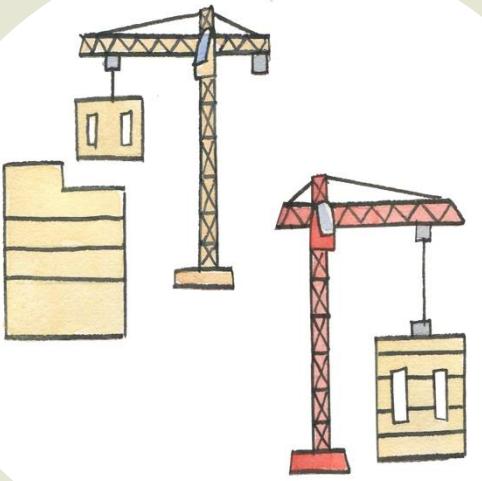
Contact :

Audrey BULTÉ

Chargée de mission Forêt et Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne

01 64 98 23 32

a.bulte@parc-gatinais-francais.fr



CONSTRUCTION ET REHABILITATION

Le Perqo : l'incubateur de la Région Île-de-France

Destiné aux porteurs de projet à impact social et environnemental visant à améliorer le quotidien des Franciliens

2 formules d'incubation :

Expresso (projets jeunes)

- 6 mois d'incubation
- Accompagnement poussé
- Parcours pédagogique (ateliers, coaching, entraînement au pitch, RDV gratuits avec des experts juridique, financier et marketing...)

Lungo (projets matures)

- Transmission familiale et intergénérationnelle
- Liquidité d'actionnaires historiques
- Montée au capital de managers



3 thématiques :

- Handicap et autonomie
- Transition écologique
- Sport

Fonds spécialisés – Bois 3

Fonds d'investissement dédiés aux PME et ETI de la filière du bois et des matières biosourcées.

Développement et croissance

- Investissement productif : augmentation et modernisation des capacités de production
- Financement de l'innovation et investissement en R&D
- Exportation et développement international
- Financement d'opérations de croissance externe

Transmission ou LBO

- Transmission familiale et intergénérationnelle
- Liquidité d'actionnaires historiques
- Montée au capital de managers

Modalités

- Taille cible du fonds de **75 M€**,
- Investisseur **minoritaire**,
- Structuration sur-mesure en **fonds propres** (Actions) et/ou **quasi-fonds propres** (Obligations Convertibles),
- Tickets d'investissements unitaires : **1 à 7 M€** (et exceptionnellement entre 0,5 M€ et 10 M€),
- Cibles d'investissement : **PME & ETI** non cotées à ancrage français,
- Critères d'éligibilité : **CA min de 5 M€**, rentable,
- Capacités significatives à réinvestir dans la durée.

Plateforme de financement des professionnels de l'industrie du bois

Ce service, développé par CEFIN et financé par le CODIFAB, est accessible **gratuitement à l'ensemble des professionnels du bois** assujettis à la taxe CODIFAB (Formule **FINANCEMENT**).



1 000 produits



500 acteurs

Recensés sur notre plateforme afin de vous permettre de trouver les financements adaptés à votre projet, quel qu'il soit.

Comment ça marche ?

1

Choisissez votre
financement

2

Constituez et
déposer votre
dossier

3

Suivez votre dossier
en autonomie



BOIS-ENERGIE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Animation et études

Contrat Chaleur Renouvelable

Jusqu'au 31/12/2025

- Destinée à l'animation territoriale
- Pour les « **petites chaufferies** » (< 1200 MWh/an)
- Accompagnement technique, aides aux études et aux investissements
- Filières EnR&R éligibles :
 - Biomasse
 - Géothermie de surface
 - Réseau de chaleur
 - Pompe à chaleur solaire
 - Système solaire combiné
 - ECS via le solaire thermique
 - Récupération de chaleur fatale

Études des projets de chaufferie biomasse

Jusqu'au 31/12/2025

- Met à disposition une trame de cahier des charges et apporte une aide financière
- RGE études (OPQIBI 20.08, 20.12) ou équivalent

Études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des EnR et/ou EnR&R

Jusqu'au 31/12/2025

- Pour création ou extension de réseaux de chaleur existant
- RGE études (OPQIBI 20.08, 20.12) ou équivalent



Chaufferies et réseaux

Réalisation d'installations de production de chaleur/biomasse bois

Jusqu'au 31/12/2025

- Pour les « **moyens et gros projets** » (> 1200 MWh/an)
- Secteurs
 - Collectif / Tertiaire
 - Industrie / Agricole < 12 000 MWh/an
- Aides forfaitaires en fonction de la production de l'installation
- Aide « Fonds Chaleur »
- Cumul CEE possible depuis 2025

Extension et création de réseaux de chaleur ou de froid

Jusqu'au 31/12/2025

- Accompagnement dans l'investissement de réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération
- Cette aide concerne :
 - Les extensions
 - Les densifications
 - Les créations de réseaux de chaleur
- Entre 12 et 15 €/MWh_{EnR&R}/an (sur 20 ans)
- Plafonnée entre 45 et 55% selon typologie du projet

AAP Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois (BCIB)

Jusqu'au 15/05/2025

- Pour les projets > **3000 MWh/an**
- **Pour les industriels du bois**
- **Investissement > 300 000 €**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Approvisionnement et équipements

Équipements pour l'approvisionnement de chaufferies bois du Fonds Chaleur

Jusqu'au 31/12/2025

- Aide au développement de l'offre combustible bois :
 - Broyeur
 - Plateforme/Hangar
 - Séchoir
 - Etc...
- Valorisation en chaufferie et solutions de séchage pour le bois bûche
 - Combinés coupeurs-fendeur non éligibles

Acquisition et pose de chaudière plaquettes bois avec filtre à particules

Pas de deadline

Bois énergie

Acquisition et pose de chaudière plaquettes bois avec filtre à particules

Taux : 50 %

Plafond : 60 000 €

Contact Parc

Chargée de mission Forêt :

Pischum Migraine, 01 64 98 23 32

p.migraine@parc-gatinais-francais.fr



Le « fonds Air-Bois » : la Région Île-de-France, l'Ademe et les Départements aident les particuliers à remplacer leur vieille chaudière à bois par un équipement moderne moins émetteur de polluants atmosphériques. Jusqu'à 2 000 € d'aide par foyer !

www.iledefrance.fr/aides-services/le-fonds-air-bois



La Prime éco-logis 91 du Conseil départemental de l'Essonne : pour inciter les propriétaires essonniens à rénover leur bien, le Département leur verse, sans condition de ressources, cette nouvelle prime pouvant aller jusqu'à 2 300 €.